Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID: 044-244400669-20241211-11122024_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre 2024 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 5 décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du Conseil à LIGNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 13

Nombre de délégués participant au vote : 10 (dont 2 pouvoirs)

Titulaires présents :

<u>Elus Couffé</u>: Roseline VALEAU (pouvoir de Daniel PAGEAU), Suzanne LELAURE

<u>Elus Ligné</u>: Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

<u>Elus Mouzeil</u>: Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER (pouvoir de Daniel GARNIER), Damien LE BRESTEC

Titulaires absents excusés :

<u>Elus Couffé</u>: Daniel PAGEAU (Pouvoir donné à Roselyne VALEAU), Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier: Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL Céline VERMOSEN, Michael DAVID,

Elus Ligné: Maurice PERRION

<u>Elus Mouzeil</u>: Daniel GARNIER (pouvoir donné à Jacqueline LE TEXIER)

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

Suppléants présents :

<u>Elus Ligné</u> : Guillaume NIEL, Anita MENET, Déborah JOURDON

<u>Elus Couffé</u>: Cécile COTTINEAU, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé: Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL,

Elus Le Cellier: Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné: Aurélie VASSAULT DUVAL,

<u>Elus Mouzeil</u>: Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

N°11.12.2024-07 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A L'ECHELLE DE LA COMPA : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :

Depuis 2023, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales entend **renouveler son partenariat auprès des collectivités** locales **en s'appuyant désormais sur les intercommunalités**, à travers la mise en place et la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Pour rappel, La CTG a pour objectif:

▶ D'être une démarche stratégique partenariale afin de prendre en compte l'ensemble des champs de compétence de la CAF (enfance/jeunesse – logement – accès aux droits – etc …) sur un territoire supra communal, en élaborant un projet de territoire destiné à favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le



ID: 044-244400669-20241211-11122024_07-DE

De garantir la poursuite du soutien financier de la CAF aux équipements et services portés par les collectivités signataires des précédents Contrats Enfance Jeunesse.

Cette CTG permet notamment de garantir la poursuite du soutien financier de la CAF aux équipements et services portés par les collectivités signataires des précédents Contrats Enfance Jeunesse.

Dans un 1er temps et préalablement à la signature d'une CTG globale au niveau du Pays d'Ancenis, la CAF de Loire-Atlantique a proposé la signature d'une convention d'ingénierie, visant à définir le prérequis à l'élaboration d'un projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, autour des 4 champs suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité.

Cette convention d'ingénierie préalable, approuvée par délibération du Comité syndical en date du 22 mars 2023 et signée pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, a eu pour objet la réalisation d'un état des lieux des besoins prioritaires, des services et des dispositifs menés dans le cadre de ces 4 champs, à travers une mission d'accompagnement qui a été confiée à un prestataire, financée par la COMPA.

Il est proposé aux membres Comité syndical d'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale à signer à compter du 1er janvier 2025 et pour une durée de 5 ans, auprès de la CAF et des collectivités compétentes en matière d'enfance/jeunesse (Communes/SIVOM/SIVU) sur le Pays d'Ancenis, afin de déterminer l'engagement des différents partenaires, les objectifs partagés au regard des besoins et les modalités de collaboration.

VU les articles L 5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au Conseil Municipal et d'autre part, au Maire et aux Adjoints sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprin	nés :		
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention: 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Approuver la Convention Territoriale Globale, ci-annexée, entre la Caisse d'Allocation familiales de Loire-Atlantique, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis et le collectivités locales (communes/SIVOM/SIVU) exerçant les compétences petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité sur le territoire de la COMPA, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029,
- Autoriser Madame la Présidente à la signer ainsi que tout document s'y rapportant, .

La Présidente

La secrétaire de séance

Anne-Marie CORDIER

Stéphanie BERITAULT

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :